



République Française
Département ARDENNES
COMMUNE DE LUCQUY

Compte rendu de séance

Séance du 13 avril 2021

L'an 2021 et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en MAIRIE, sous la présidence de LAMORLETTE Alain, Maire.

Présents : M. LAMORLETTE Alain, Maire, Mmes : DESSAINT Marie-José, HOURLIER Vanessa, SAVIO Gaëlle.
MM : COUTIER Wilfried, GUERY Christophe, HAUTION François, JOVIC Alexandre, ZEHR Patrick.

Absents excusés : PATRICE Laurent, RICHEZ Constance.

Absent(s) ayant donné procuration: M. CHARLIAT Martin-Pierre à M. LAMORLETTE Alain.

A été nommée secrétaire : Mme SAVIO Gaëlle.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 08/04/2021

Date d'affichage : 08/04/2021

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES 2021
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU LOTISSEMENT
DISSOLUTION DU BUDGET LOTISSEMENT AVEC TRANSFERT DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL
CREATION D'UN BUDGET LOTISSEMENT ASSUJETTI A LA TVA
ELECTION DES MEMBRES POUR LE FUTUR POLE SCOLAIRE
VOTE DES MEMBRES DE L'ENTENTE DU POLE SCOLAIRE
PRISE DE COMPETENCE MOBILITE LOCALE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES
MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE DE DEFIBRILLATEURS AUTOMATISES AVEC FOURNITURE D'ACCESSOIRES ET DE CONSOMMABLES
SECRETARIAT DE MAIRIE : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU 43 AVENUE PASTEUR APRES TRAVAUX
REMPLACEMENT DES HUISSERIES EXTERIEURES DE LA FUTURE MICRO-CRECHE
QUESTIONS DIVERSES

Approbation du compte de gestion 2020 de la Commune.

Réf : 13042021_01

Le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion présenté par le comptable de Rethel est en concordance avec la comptabilité communale.

A l'unanimité le Conseil approuve le compte de gestion qui présente :

- Un excédent de fonctionnement de 177 187,99 €
- Un excédent d'investissement de 44 799,70 €.

Total des deux sections : 221 987,69 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe : Lotissement.

Réf : 13042021_02

L'unanimité du Conseil approuve le compte de gestion 2020 du Lotissement qui présente :

- Un excédent de fonctionnement de 43 601,05 €
- Un excédent d'investissement de 17 053,83 €

Total des deux sections : 60 654,88 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du compte administratif 2020 du budget de la Commune.

Réf : 13042021_03

Le Maire quitte la salle et laisse la parole à M. HAUTION, 1^{er} adjoint, pour présenter aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le compte administratif 2020 et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section Fonctionnement :

Résultat de l'exercice	177 187,99 €
Résultats antérieurs reportés (002)	779 462,20 €
Résultat à affecter	956 650,19 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

R 001	+7391,42 €
Solde des restes à réaliser	-135 316 €
Besoin de financement	127 924,58 €
Affectation	956 650,19 €
Affectation en réserves R1068	127 984,58 €
Report en Fonctionnement R 002	828 725,61 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe : Lotissement et affectation du résultat.

Réf : 13042021_04

M. GUERY, deuxième adjoint, présente le compte administratif du Lotissement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 43 601,05€

Résultats antérieurs reportés	91 896,15€
Résultat à affecter	135 497,20€
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement :</u>	26 221.99 €
Report en fonctionnement R 002	135 497.20 €
<i>Pour : 13</i>	<i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i>

Vote des taxes locales 2021.

Réf : 13042021_05

Pour 2021 l'ensemble du Conseil décide de ne pas augmenter la fiscalité et approuve les taux de référence de 2020 :

- Taxe Foncière sur le bâti : 39.27%
- Taxe Foncière sur le non bâti : 16.84 %

Pour : 14 *Contre : 0* *Abstention : 0*

Approbation du budget primitif 2021 de la Commune.

Réf : 13042021_06

Le Maire présente aux conseillers et à ses adjoints le budget qui se présente comme suit :

Dépenses d'Investissement : 320 500€
Recettes d'Investissement : 320 500€

Dépenses de Fonctionnement : 375 405,01€
Recettes de Fonctionnement : 1258 342,61€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les arguments du Maire, approuve à l'unanimité le budget primitif de la Commune.

Pour : 14 *Contre : 0* *Abstention : 0*

Approbation du budget annexe 2021 : Lotissement.

Réf : 13042021_07

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, vote à l'unanimité le budget annexe comme suit :

Dépenses d'Investissement : 26 221,99€
Recettes d'Investissement : 26 221,99€

Dépenses de Fonctionnement : 0,00€
Recettes de Fonctionnement : 135 497,20€

Pour : 14 *Contre : 0* *Abstention : 0*

Dissolution du budget Lotissement avec transfert des résultats au budget principal.

Réf : 13042021_08

Le Maire informe que les 5 parcelles de la 1^{ière} tranche du lotissement Rue du Stade sont vendues et qu'il faut envisager une extension du lotissement.

Le Maire expose qu'il faut dissoudre le budget du lotissement actuel avec transfert des résultats vers le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dissolution du budget Lotissement.

Pour : 14 *Contre : 0* *Abstention : 0*

Création d'un budget Lotissement assujetti à la T.V.A.

Réf : 13042021_09

Le Maire informe qu'il est nécessaire de viabiliser des nouvelles parcelles dans le lotissement Rue du Stade afin de satisfaire la demande d'achat de terrains. M. LAMORLETTE explique qu'il faut ainsi créer un budget annexe : Lotissement assujetti à la T.V.A.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil votent à l'unanimité la création d'un budget Lotissement.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Election des membres pour le futur pôle scolaire 2021.

Réf : 13042021_10

Considérant la nécessité de désigner les membres qui siégeront à la conférence de l'entente, à savoir trois membres titulaires et un membre suppléant,

Après avoir fait l'appel à candidatures et procédé au vote à bulletin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les représentants municipaux suivants :

3 titulaires :

- LAMORLETTE Alain
- HAUTION François
- GUERY Christophe

1 suppléant : CUIF Denis

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de toutes démarches administratives et financières en conséquence.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Prise de compétence « Mobilité locale » par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

Réf : 13042021_11

Le Maire expose au Conseil que cette délibération concerne la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes relatifs aux compétences avec l'ajout de la compétence facultative : « autorité organisatrice de la mobilité locale ».

Le Conseil de Communauté de Communes a délibéré à l'unanimité pour cette prise de compétence sans demander à se substituer à la Région dans l'organisation des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire.

Il s'agit de compléter la compétence de la région pour développer des actions locales adaptées à notre milieu rural, notamment pour faciliter le covoiturage, le transport à la demande des personnes âgées, la mobilité des jeunes (dont dossier en cours d'autostop sécurité « Rézo Pouce »), la mobilité électrique (prêt et recharge de véhicules électriques), l'aménagement de réseau cyclable.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes relatif aux compétences avec l'ajout de la compétence facultative « autorité organisatrice de la mobilité Locale ».

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture, pose et maintenance de défibrillateurs automatisés avec fourniture d'accessoires et de consommables.

Réf : 13042021_12

Le Maire expose au Conseil que la Commune a obligation de s'équiper en défibrillateurs.

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises propose de mettre en place un groupement de commande pour la fourniture pose et maintenance de défibrillateurs automatisés.

Afin de répondre aux obligations du décret relatif à l'équipement en défibrillateurs automatisés externes

pour les établissements recevant du public, un marché public avec groupement de commande doit être engagé pour les fournitures et services suivants :

- Fourniture de défibrillateurs automatisés avec son boîtier de protection extérieur,
- Fourniture d'accessoires (Kit de secours, Signalétique) et de consommables (Electrodes adultes et enfants, Piles de défibrillateur et Lithium),
- Pose des défibrillateurs et de leur boîtier,
- Maintenance sur site de l'appareil et vérifications de la péremption des consommables avec remplacement ou fournitures si nécessaire.

Le groupement de commandes concerne notre Communauté de Communes ainsi que les Communes et établissements publics du territoire intéressés.

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises sera le coordonnateur de ce groupement de commandes et assurera par conséquent la consultation, l'analyse des offres et le choix des prestataires pour les fournitures et services de tous les membres.

Une convention de groupement de commande sera signée avec tous les membres qui auront décidé d'y adhérer. Chaque membre du groupement devra régler en direct la facturation des fournitures et prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 : Autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes et les actes s'y rapportant,

Article 2 : Retient la Communauté de Communes de Crêtes Préardennaises comme coordonnateur du groupement,

Article 3 : Autorise le Maire à engager les dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Création d'un emploi permanent.

Réf : 13042021_13

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

La création à compter du 3 mai 2021 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie ouvert sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe pour la catégorie hiérarchique C ou sur le grade de rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe pour la catégorie hiérarchique B, à temps non complet pour 24/35^{ème}.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Location d'un logement communal au 43 avenue Pasteur.

Réf : 13042021_14

Le Conseil Municipal approuve la location du logement communal au 43, avenue Pasteur après la réalisation des travaux de plomberie et de peinture.

Remplacement des huisseries extérieures de la future micro-crèche.

Réf : 13042021_15

Le Maire expose au Conseil que la commune s'est engagée à remplacer les huisseries extérieures de la future micro-crèche située au 35, Rue de l'Ecole.

L'entreprise La Fabric a été sollicitée et le montant des travaux s'élèverait à € TTC.

Après en avoir délibéré, l'unanimité du Conseil Municipal accepte le remplacement des huisseries extérieures de la future micro-crèche pour un montant de € TTC.

Création d'un sentier de randonnée sur la Commune :

Réf : 13042021_16

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal a accepté la création d'un sentier de randonnée sur la Commune qui sera pris en charge par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

Ce sentier favorisera les secteurs du tourisme, des loisirs, de la culture et du patrimoine.

Questions diverses :

Travaux à la M.F.R :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la cantine à la M.F.R débuteront mi-juin.

De ce fait, à partir du 14 juin, les repas des élèves se feront à la salle polyvalente et il faut solliciter la région pour l'organisation des transports scolaires.

Pôle Scolaire :

La présentation par l'architecte du Pôle Scolaire est prévue le 27 avril 2021.

Assainissement :

La phase 1 des travaux d'assainissement débuteront en septembre 2021 sur la commune de COUCY 1^{ère} section.